

11-09-1980



[REDACTED]

Votre lettre du Vos références Nos références Annexes

12.051/II/F

OBJET

[REDACTED]

plainte du 10.3.1980 contre la commune d'Ecaussines - Signalisation
Rue du Beaufort -

Messieurs,

En séance du 5 juin 1980, la Section française de la Commission Permanente de Contrôle Linguistique a estimé que la plainte précitée, était recevable mais non fondée.

La plainte porte sur le fait qu'à Ecaussines, rue du Beaufort, après le n°18 de l'impasse, une plaque de signalisation est placée sur le bas côté et porte, en langue néerlandaise, la mention: "Straat zonder uitgang - Voertuigen". Il résulte de l'enquête effectuée sur place, que les faits relatés sont exacts.

Suivant renseignements fournis par vos soins, le panneau en question se trouve sur un terrain privé qui est la propriété de M. SPAPEN, docteur en médecine, possédant une ferme au bout de l'impasse, dans laquelle débouche la rue du Beaufort, M. SPAPEN a placé lui-même le dit panneau sur son terrain. Il résulte, en l'occurrence des circonstances de fait, que les lois linguistiques ne sont pas applicables.

./.

La C.P.C.L. estime cependant qu'étant donné qu'il s'agit d'un chemin communal, les indications se rapportant à ce chemin, auraient dû être apposées en langue française, par la commune.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de la Section
française de la C.P.C.L.

